

PROMESSE DE DON 2022

DATE LIMITE DE VERSEMENT : 31 DÉCEMBRE 2022

Une fois complété, imprimé et signé, transmettez-nous ce formulaire par email ou par courrier aux adresses indiquées ci-dessous.



Par email :

mireille.bedu@lfissoudun.org



Par courrier :

LES FORMATIONS D'ISSOUDUN
PIAF, rue du Bat le Tan
36100 ISSOUDUN

Raison sociale :
N° Siret : Code NAF :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Contact :
Fonction :
Courriel : Téléphone :

Au bénéfice de : Établissement* : LES FORMATIONS D'ISSOUDUN
Adresse : PIAF, rue du Bat le Tan, 36100 Issoudun

J'indique le montant de ma promesse de don €

Cout réel de votre don après déduction fiscale de 60% €

Modes de règlement :

Virement BIC : CCOPFRPPXXX Banque : CREDIT COOPERATIF
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0045 2588 247 À l'ordre de : LES FORMATIONS D'ISSOUDUN

Chèque n° : Texte Mentionner impérativement DON2022 et le nom de votre entreprise en libellé de virement afin de nous permettre de vous envoyer votre reçu fiscal
Date :

Carte Bancaire

Cliquez sur le lien suivant pour payer en ligne le montant que vous souhaitez nous reverser

<https://www.helloasso.com/associations/les-formations-d-issoudun/formulaires/1>

Helloasso est une plateforme de paiement en ligne qui propose aux associations une solution gratuite et dont la rémunération dépend des pourboires (non obligatoire) versés par les utilisateurs.

Fait à :
Le :

Signature et cachet de l'entreprise :

*Le don au profit des Formations D'Issoudun ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. L'ensemble des versements aux Formations D'Issoudun permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, plafonnée à 20000€ ou 5% (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.